

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS



# Compte-rendu Assemblée Générale extraordinaire

Tenue le samedi 10 juin 2017 à Roanne,

Salle Hélène Boucher. 120 route de Briennon / rue du Bois le Prêtre 42300 ROANNE

A 14h 30 Jean-Christophe COMYN, secrétaire général déclare l'assemblée générale ouverte.

- Il remercie Philippe DUCROZET, président de Loire Nord TT qui a mis la salle à disposition dans un délai très court. Le club organise également en ce moment même un ping-tour sur la place du marché de Roanne.
- Félicitations au club qui se maintient en PRO-A suite à une saison à suspens.
- Il précise que l'engagement de la Ligue était de ne faire qu'une seule AG par saison... Il faut bien reconnaître que cette saison « exceptionnelle » connaîtra 3 assemblées générales, l'AG électorale de décembre, l'AG extraordinaire de ce jour (obligatoire de par nos statuts pour valider le projet d'achat de siège) et l'AG « normale » de septembre pour présentation des comptes.
- Il constate que le quorum (la moitié des clubs représentant la moitié des voix) n'est pas atteint. Sont présents 109 clubs totalisant 421 voix.
- Comme indiqué dans la convocation, l'AG se réunira donc à nouveau à 15 H. en prenant en compte les clubs réellement présents et sans obligation de quorum.

Il rappelle l'ordre du jour et passe la parole à Claude CHANTEREAU, président.

## I. ALLOCUTION DE CLAUDE CHANTEREAU – président LAURA TT

Tout d'abord je voudrais commencer cette allocution en remerciant les dirigeants qui se sont rendus disponibles pour assister à cette assemblée générale de Ligue. Je sais que chacun d'entre vous est mobilisé par ses occupations professionnelles et personnelles et que de nombreuses sollicitations s'accumulent en cette fin de saison. Je reconnais bien volontiers, qu'après l'AG électorale de décembre ce nouveau déplacement est contraignant pour tous. Nous avons tenté, en liaison avec le service juridique fédéral, de trouver une solution évitant cette AG, en vain.

Pourtant il me paraît essentiel que chacun s'intéresse à l'action et à la vie de l'autre, c'est le fondement de notre système associatif. Tout comme la ligue va vers les comités et les clubs, les comités et clubs sont concernés par la vie de la Ligue. A cet effet, le vice-Président, le secrétaire général et moi-même ont prévu d'assister à toutes les AG des comités. Nous avons d'ailleurs assisté à plusieurs comités directeurs de Comité.

Comme vous le savez, sous l'impulsion de l'Etat le nouveau découpage des ligues est opérationnel partout sur le territoire depuis janvier 2017. C'est un bouleversement colossal que nous vivons au quotidien et que nous n'avons pas choisi. Certains aspects ont été préparés et des solutions anticipées ont pu se mettre en place sereinement, mais une partie est restée à l'état de chantier, soit parce qu'il n'y avait pas eu de consensus entre l'Auvergne et RA, soit parce que les sujets n'avaient pas été évoqués.

Je ne doute pas que peu à peu notre fonctionnement va se stabiliser et je l'espère devenir plus calme, mais à l'heure actuelle chaque sujet s'avère complexe et les réactions que vous pouvez avoir, nous les comprenons, car avant d'être des dirigeants de ligue nous sommes aussi des dirigeants de clubs et des pratiquants. Nous travaillons pour proposer un fonctionnement équitable et équilibré et croyez-moi ce n'est pas chose facile. Certains dossiers ont déjà bien avancé et témoignent du chemin parcouru depuis la réunion de nos 2 ligues.

Tout d'abord le temps des élections passé nous avons travaillé à nous structurer. Nous disposons d'un bureau opérationnel composé du Président, du Vice-président délégué (Yves Pierre), du secrétaire général (JC Comyn) et du trésorier (J Castano). Nous nous réunissons régulièrement pour traiter des affaires courantes et définir ou ajuster le cap de notre politique. Le conseil de ligue s'est réuni déjà deux fois et a pu valider les diverses commissions, lesquelles sont composées d'élus du conseil de ligue mais également d'invités compétents. Les travaux ont été lancés en relation aux objectifs fixés.

Au plan sportif, nous avons géré nos premières compétitions AURA : top détection, vétérans, finales AURA, qui se sont toutes bien déroulées même si tout n'est pas parfait. Nous allons faire le point et améliorer ce qui peut l'être en relations aux remarques reçues, Yves Pierre a la charge de redéfinir le rôle des responsables de chacune des compétitions que nous désignerons.

Côté secrétariat, réunir et unifier du personnel issu de 2 sites et avec des habitudes de travail différentes n'est pas chose aisée, vous en conviendrez. Tous les salariés ne se sentent pas à l'aise dans ce nouveau fonctionnement et nous devons gérer ces aspects humains tout en maintenant une organisation compétente et efficace. Pour information, la secrétaire du site de Ceyrat depuis le jour où nous lui avons assigné ses nouvelles tâches s'est mise en arrêt maladie. Cela fait 5 mois à ce jour... Nous avons pallié cette absence en liaison avec nos amis voisins de la lutte, qui nous ont sous-traité leur secrétaire deux demies journées par semaine. Pour l'employée sur Vénissieux, son contrat CDD jusqu'au 18 août ne sera pas renouvelé.

Nous avons de gros soucis avec le local de Vénissieux :

- Il est très mal isolé et il y fait une chaleur intenable de mai à septembre qui rend le travail impossible entre 11h et 16h.
- Mais ce sont les ennuis quasi quotidiens de connexion, avec de nombreuses coupures qui ont fait déborder le vase et qui perturbent sérieusement le travail.

Après réflexion, nous avons donc décidé de changer de local, et l'opportunité d'un achat nous paraît une solution intéressante. Cette proposition a été votée à l'unanimité par le conseil de Ligue du 22 avril et conformément à nos statuts nous le portons à votre approbation aujourd'hui. Nous y reviendrons dans la présentation.

Un petit mot général sur nos finances et le budget qui sera évoqué plus en détails un peu plus tard. Nous avons commencé notre mandat en janvier en réunissant les deux situations comptables au 31 décembre (chose pas très aisée compte tenu des différences, en matière comptables des deux ligues). De plus l'absence d'un budget prévisionnel nous a fait naviguer à vue durant tout ce semestre. Je rappelle que pour la tarification des licences 2016/17, des options provisoires avaient été prises concernant la CSG, habituelle en Rhône Alpes et refusée par l'Auvergne. La décision prise à l'époque de ne pas appliquer de CSG pour la saison, amènera bien évidemment un résultat déficitaire pour la saison (ceci avait été annoncée au moment de la prise de décision). L'exercice de cette saison se terminera donc en déficit lequel sera affecté aux fonds associatifs, mais nous ne pouvons continuer ainsi. A partir de la saison prochaine l'ensemble des tarifs sera harmonisé ainsi que les différentes indemnités allouées (arbitres, entraîneurs). Ceci est un pas très important dans le cadre de notre fusion. Il est bien évident que l'étendue du territoire dont je vous ai parlé précédemment a un impact sur notre budget frais de déplacements qui a été chiffré à +10.000 euros.

De retour de réunion mardi avec la Région, je peux vous confirmer qu'ils sont bien loin de nous sur l'avancement de leur nouvelle organisation, il faut dire qu'avec les aspects politiques tout est très délicat et plus compliqué. Quant au CNDS le départ a été très laborieux, mais les choses se sont accélérées avec une tendance pour la nouvelle saison, à s'appuyer sur les Ligues comme intermédiaire avec les comités.

Pour terminer, je vais vous présenter quelques graphiques sur notre ligue.

Pour conclure Claude CHANTEREAU indique que nous sommes en légère progression au niveau des licences avec une stabilisation des licences traditionnelles. Il y a encore beaucoup de chemin à faire pour aller rechercher la place de 3<sup>ème</sup> ligue de France, mais l'équipe est motivée et entend bien faire tout son possible. Il remercie l'assemblée pour son attention.

## II. PROJET D'ACHAT D'UN LOCAL A BRON

Une première étude d'achat avait été faite en 2011. En effet, à cette époque, la FFTT avait remboursé le prêt de 100.000 euros que nous lui avons fait quelques 10 ans auparavant. De plus, le propriétaire du local (ville de Lyon) où nous étions à ce moment-là nous avait signifié qu'il souhaitait reprendre son local (nous avons dû déménager en mai 2012 en location et avons abandonné le projet d'achat à cette époque).

En raison des problèmes évoqués par Claude CHANTEREAU dans son allocution, nous avons lancé la recherche d'un nouveau local en location, mais les tarifs sont élevés et il est apparu qu'un achat pouvait être envisagé en raison du faible taux de l'argent actuellement. Une opportunité s'est présentée à Bron, en banlieue est de Lyon. Concernant les montants publiés sur le site pour cet achat, les tarifs ont évolué à la baisse car les frais de notaire sont passés de 16 000 à 12 000 euros. De même la taxe foncière apparaît plutôt élevée, d'après les informations reçues il est probable qu'elle soit inférieure. Par ailleurs, s'agissant d'un local professionnel, il n'y a pas de taxe d'habitation. En final nous arrivons à un coût d'achat de 159 000 + 12 000 frais de notaire, ces derniers suivant accord de notre commissaire aux comptes, seront comptabilisés en valeurs immobilisées en complément de l'achat et seront donc amortis sur 30 ans. Il est prévu de financer l'achat pour moitié par la réserve financière de la ligue (actuellement de 160.000 euros) et pour l'autre moitié par emprunt auprès de la Société Générale à un taux de 0,50 % (il n'est pas inutile de savoir que les prêts aux associations sont actuellement entre 0,5 et 1 %). Le remboursement sera sur 7 ans.

A l'heure actuelle, le coût du siège (location + charges) s'élève à 14 520 annuels pour 65 m<sup>2</sup>.

Le prévisionnel du nouveau siège est plus élevé de 1 800 euros annuels pour une surface plus que doublée. Cette surface nous permettra de prévoir la tenue de réunions sans avoir à louer auprès d'autres instances, de mettre en place des formations, d'installer une salle de vidéoconférence (indispensable pour réduire nos coûts de déplacements) et aussi d'accueillir d'autres instances en location. Une discussion est en cours avec la ligue de la lutte pour l'installation d'un bureau.

Cette présentation terminée, Claude CHANTEREAU déclare la parole ouverte aux questions.

- *Quels changements pour les salariés ?*

Pas de changements majeurs pour les salariés qui ont été consultés.

*Quelle est la date d'emménagement prévue ?*

Si l'AG valide, on peut envisager la signature en juillet pour emménager en août.

- *Quelle est la situation par rapport au bail actuel ?*

Le bail de Vénissieux va jusqu'en mai 2018. Si l'AG donne son accord pour l'achat de Bron, nous prendrons contact avec le propriétaire pour trouver un nouveau locataire. Si c'est le cas, il faudra gérer en fonction.

- *Les nouveaux bureaux peuvent-ils être mutualisés ?*  
Oui. Comme indiqué nous sommes en contact avec la ligue de Lutte. Donc, selon la décision de cette ligue, il sera peut-être possible d'accueillir d'autres instances. Il sera envisagé également de prêter la salle de réunion à des comités ou clubs qui le souhaitent.
- *Est-il prévu des travaux intérieurs d'aménagement ?*  
Oui. La disposition actuelle comprend un couloir très large. Nous souhaitons le réduire pour donner plus d'espace aux bureaux et à la salle de réunion principale.
- *Est-il prévu des travaux sur le gros œuvre du bâtiment ?*  
C'est une question qui a bien sûr été posée et la réponse a été négative. L'immeuble est récent et ne nécessite pas de remise en état. Nous avons reçu les comptes rendus des 3 dernières années du syndic de l'immeuble.
- *Qu'en est-il de l'implantation à Ceyrat ?*  
Les locaux (un bureau et une petite salle de réunion) sont mis à disposition par Clermont Co qui gère l'Arténium. Ils le resteront tant qu'il y aura une activité de TT sur le site. Ce qui est le cas avec le pôle espoir et la secrétaire de la lutte en attendant que la secrétaire en poste reprenne le travail.

Aucune autre question n'étant formulée et personne ne demandant un vote à bulletin secret, il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, moins une abstention, l'assemblée générale extraordinaire approuve le projet d'achat de local présenté.

### III. MODIFICATIONS DES STATUTS

#### III.1 Modification du siège social.

Suite au vote favorable de l'AG, l'article 1 sera modifié en portant les nouvelles coordonnées du siège de la ligue.

#### III.2 Présence obligatoire à l'A.G.

Jean-Christophe COMYN précise en préambule qu'une enquête a été effectuée auprès des ligues de France pour connaître les pratiques en la matière. Il est apparu que la majorité n'appliquait d'obligation de présence, qu'aux clubs ayant une équipe, au moins, évoluant en division nationale et/ou régionale. En cas d'absence, une pénalité financière était appliquée. Cette pénalité pouvant être par nombre d'équipes ou du montant d'une caution par exemple.

A partir de là, le texte proposé s'aligne sur cette pratique en n'imposant d'obligation de présence qu'aux clubs ayant une ou plusieurs équipes en divisions nationales et/ou régionales. Le montant de la pénalité fixé à 25 euros par voix pourra être rectifié par le conseil de ligue. La question de la représentation par procuration reste posée car le nombre de clubs en obligation sera inférieur à la moitié du total des clubs si la modification des statuts est acceptée. Si des procurations sont acceptées, il y a le risque qu'un trop petit nombre décide pour la majorité...

Plusieurs questions suivent cette présentation :

- *Pour quel montant figurent ces pénalités dans le budget ?*  
Il n'est pas coutume de prévoir des pénalités, administratives ou sportives, dans un budget prévisionnel. Le principe est toujours de considérer qu'il n'y aura aucun « accroc » dans les pratiques de la part des clubs.
- *A défaut de procuration, est-il possible de prévoir des modes de vote autres, par internet par exemple, afin d'éviter les déplacements qui grèvent les budgets ?*  
Nous avons bien ce souci en tête et nous étudions actuellement les diverses possibilités existantes : par correspondance, par internet.

#### III.3 Modification de l'article 20.4

Jean-Christophe COMYN rappelle que cet article vient en complément de l'article régissant les conditions de validité d'un scrutin. Il impose que pour qu'un vote soit confirmé, il faut que 2/3 des clubs présents, représentant 2/3 des voix aient répondu favorablement. Il propose de simplifier en n'imposant qu'une majorité absolue.

Une question est posée :

- *Le fait de diminuer la contrainte ne risque-t-elle pas de favoriser les actions possiblement hostiles d'un groupe minoritaire voulant imposer une direction ?*  
Il y a bien sûr ce risque mais il nous semble que les représentants des clubs ont montré qu'ils savent prendre le temps de la réflexion et sauront ne pas s'engager dans une voie qui leur serait néfaste.

Aucune autre question n'étant formulée et personne ne demandant un vote à bulletin secret, il est procédé au vote à main levée.

Les modifications des statuts sont approuvées par l'A.G. moins les abstentions des clubs de BRIENNON et ROMAGNAT.

### IV. PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2017-2017

L'exercice s'est révélé particulièrement délicat pour les raisons expliquées précédemment. Le budget prévisionnel 2017-2018 a été validé par le conseil de ligue lors de la réunion du 22 avril dernier.

Il présente encore certaines inconnues :

- les frais de siège sont ceux connus sur les sites actuels

- le nombre de salariés s'élève à 7 personnes (pour 6 temps plein), reprise du travail de la secrétaire de Ceyrat ?, remplacement de celle qui quitte Vénissieux ?

Autre gros souci : le montant des subventions. Lors de la réunion des ligues faite par la Région le 06 juin dernier, Marie-Camille REY chargée des sports a clairement indiqué que le montant de subvention ne serait pas le total des montants reçus par chaque ligue la saison dernière... Mais à aucun moment n'a été donné un ordre d'idée quant au pourcentage qu'on pouvait prévoir. Il est donc particulièrement difficile d'envisager actuellement 2017-18 alors que nous ne connaissons le montant qu'à l'automne 2017.

En l'état actuel de nos évaluations, le conseil de ligue a voté un budget prévoyant une hausse de 3 euros sur les licences traditionnelles et en supprimant la CSG.

Cette présentation close, la parole est donnée à l'AG pour des questions

- *Il est bien difficile de comprendre un budget si l'on n'a pas les éléments réalisés la saison précédente ?*

C'est un problème que nous subissons et nous faisons en sorte de gérer au mieux les données en fonction des éléments que nous collectons. La saison prend fin au 30 juin et nous publierons pour l'AG de septembre un état plus complet présentant à la fois le réalisé de la saison en cours et le budget 2017-18.

- *A quoi correspond la ligne « aide aux clubs » ?*

Il s'agit des aides apportées aux clubs qui mènent des actions s'inscrivant dans le cadre des directives données par le CNDS et la Région. Laurent LOUVEL, responsable en charge du développement peut apporter des précisions à toute personne qui le souhaite.

Yves PIERRE, vice-président, intervient pour préciser que des actions entrant dans les critères Région pourraient être subventionnées.

Les clubs et comités sont invités à se positionner sur les projets soutenus par la Région (13 items : voir annexe 2) et le CNDS afin d'obtenir des aides.

## V. QUESTIONS DIVERSES

### V.1 De Stéphane BRUN, club ANNECY LE VIEUX - SILLINGY

*Quelle est la position de la Ligue s'agissant du règlement fédéral régissant les mouvements de licenciés entre clubs (inégalité de traitement selon que l'on soit pro, numéroté ou juste classé). Disparité avec pays voisins, joueurs obligés de ne pas évoluer à leur niveau etc...et plus particulièrement chez les jeunes.*

Réponse : -la ligue applique les règlements fédéraux et, selon les cas elle recourt à l'article fédéral des règlements administratifs (page 46 des règlements généraux 2016)

*II.206.9 - Autres dispositions : Pour tenir compte de circonstances particulières et justifiées dans le cadre d'une mutation exceptionnelle mentionnée aux articles II.205 et II.206, la commission des statuts et des règlements compétente peut accorder une mutation exceptionnelle ou soumettre le dossier au comité directeur de l'échelon concerné. Pour tous les autres cas autre que ceux mentionnés aux articles II.205 et II.206, la demande de mutation exceptionnelle est transmise à la commission nationale des statuts et règlements en application de l'article II.202.1.*

Sur ces bases, les mutations sont traitées en fonction de cas particuliers et les clubs sont régulièrement avertis du caractère exceptionnel de l'accord.

### V.2 De Jean-Luc GUILLOT, club RHONE ALPES TT.

*Dans le cadre des questions diverses, j'en ai une concernant l'achat du siège.*

*Si je suis bien conscient de l'exiguïté des locaux, des difficultés pour travailler (lenteur du réseau, chaleur), pas de salle de réunions pour les bénévoles, formations...par contre est ce que l'achat est opportun sachant :*

- *que la ligue continuera à payer le loyer (bail commercial renouvelé pour 3 ans à Vénissieux) à moins que la ligue ait trouvé un compromis avec le propriétaire(est ce le cas ?)*

- *que la Contribution Sportive et de Gestion (C.S.G.) n'a pas été appliquée pour 2016-2017 (exercice certainement déficitaire)*

- *qu'une salariée en contrat aidé n'a pas été employée et qu'elle sera remplacé par un salarié (e) dont les missions proposées mériteront certainement un salaire plus conséquent (A combien est estimé son salaire annuel ?)*

-*Que la Ville de Vénissieux met à disposition gratuitement des salles de réunions*

- *Que les Réunions du comité directeur peuvent se faire au CDOS du 42 (pas excessif comme coût)*

- *Que la salariée sur l'antenne de Ceyrat est en arrêt maladie et serait remplacée.*

*A- t-on les capacités financières pour réaliser cet achat ?*

*Si la charge annuelle supplémentaire pour cet achat est relativement faible, est ce que les autres charges (déficit, emploi, déplacements, éventuelles baisses de subventions...) pourront être comblées sans devoir augmenter les tarifs les prochains mois ?*

*Si la réponse est positive, je ne peux que me ranger derrière cette proposition. Par contre si cela n'est pas le cas, alors il faut être transparent dès cette AG et nous informer que le prochain budget prévisionnel prévoira des augmentations de tarifs de manière que chacun puisse voter cette proposition en toute connaissance cause.*

Réponse : il est bien évident que toutes vos remarques ont fait l'objet d'une réflexion lors de l'établissement du budget.

### V.3 Juge-arbitrage neutre en R1.

Question posée en séance, non prévue à l'ordre du jour.

*Il apparaît que la régionale 1 devra fonctionner avec des juges-arbitres neutres dès cette saison. Cette évolution est-elle destinée à se diffuser vers les divisions inférieures ? Et vu le peu de temps qui reste pour se préparer à ce changement, les pénalités prévues (50 ou 100 euros ?) peuvent-elles être remises, le temps pour les clubs de s'organiser ?*

Evelyne COSTILHES, Alain SAUGUES et Laurent SEGUIN apportent les précisions suivantes :

- L'application à la R1 vient de la fusion des deux ligues. En Auvergne, le JA neutre s'appliquait jusqu'en R2 alors qu'il s'arrêtait à la pré-nationale en Rhône-Alpes. Le choix a été fait de l'appliquer à la R1, et de demander un JA du club pour la R2 et la R3, disposition qui existait en Rhône-Alpes et pas en Auvergne.
- Les clubs de R1 et PN doivent fournir des noms de JA pour ces équipes en sachant que ce ne seront pas ces JA qui seront forcément ceux devant effectuer des prestations. Il sera toujours possible aux clubs de recourir à des JA licenciés dans d'autres clubs et qui effectueront les prestations en leur nom. Un fichier des JA qualifiés sera mis à disposition des clubs pour les aider dans ce domaine.
- La saison 17/18 doit servir pour que les clubs s'organisent et les pénalités seront réévaluées à partir de l'activité de formation des clubs.
- Les commissions, sportive et d'arbitres, vont se réunir le premier week-end de juillet et l'organisation et les modes de fonctionnement seront précisés et diffusés à cette occasion.

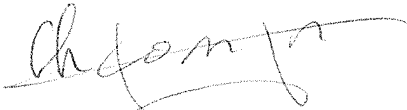
### V.4 Remise de labels.

Laurent LOUVEL procède à la remise de labels. Il rappelle qu'il existe plusieurs niveaux de labels et que tout club peut prétendre à un label. La démarche permet aussi de faire un état des lieux des forces et faiblesses du club et donc de monter un projet porteur pour le club. Il en veut pour preuve le club de LOIRE NORD TT qui a lancé son projet « PRO » à partir d'un travail réalisé sur une demande de label fédéral.

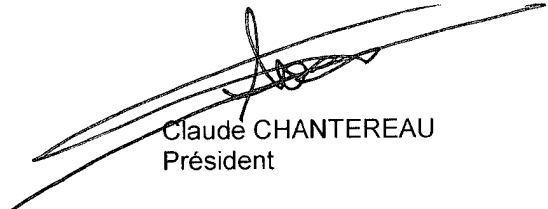
Avant de conclure par le pot de l'amitié Jean Christophe Comyn, au nom de la Ligue, tient à remercier, tout particulièrement dans ces moments difficiles la vaillance, l'assiduité et la compétence de Laure Chiorino et Roger Peron qui par leur dévouement nous aident à passer un cap difficile , généré par la fusion et la restructuration du secrétariat sur les deux sites de Ceyrat et Vénissieux.

L'ordre du jour étant épuisé, il donne la parole à Philippe DUCROZET, président du club de LOIRE NORD TT qui remercie les clubs pour leur présence et souhaite avoir l'occasion de les accueillir lors d'une rencontre de PRO-A en 2017/18 dans la salle même où ils sont ce jour.

Séance levée à 16 H. 15



Jean-Christophe COMYN  
Secrétaire général



Claude CHANTEREAU  
Président

## **Annexe 1 – Modifications de statuts de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de tennis de table validées par l’A.G. du 10 juin 2017**

**Article 1 :** La ligue a son siège social ~~195 / 199 avenue Francis de Pressensé 69200 Vénissieux~~  
**Atrium 1-3 rue C.Chambonnet 69500 Bron** avec une antenne « Auvergne » située 4 parc de l’Artière 63122 Ceyrat

### **Article 5 :**

~~5.4 - Chaque association sportive envoie à l'Assemblée générale un délégué élu à cet effet par le club.~~

**Obligation aux clubs régionaux d’assister à l’AG de ligue. La qualification de « club régional » sera acquise pour tout club ayant une ou plusieurs équipes en championnat national et/ou régional durant la saison qui servira de référence pour le calcul des voix de l’A.G. L’association sportive concernée envoie à l’Assemblée générale un délégué élu à cet effet par le club. –En cas d’empêchement, celui-ci peut être représenté par un autre membre de l’association sportive auquel il aura été remis un pouvoir signé en bonne et due forme. A défaut, une pénalité calculée par voix et votée par le Conseil de Ligue chaque saison sera appliquée.**

~~5.5 - Le vote par procuration n’est pas autorisé excepté celui de l’assemblée constitutive de la Ligue AURA. Le nombre de pouvoirs est limité à un maximum de 5 (dont celui de son club).~~

#### **Règle valide pour la seule assemblée constitutive**

~~Si l’association ne peut être représentée par son Président ou l’un de ses membres, le Président peut donner procuration pour la représenter à un délégué de son choix, représentant déjà sa propre association. Chaque délégué peut disposer, y compris la sienne, de 5 représentations.~~

~~Pour être valable, une procuration doit comporter le nom, prénom, nationalité, domicile et qualité du délégué et du déléguant dans leur association, et être datée et signée par ces deux personnes.~~

### **Article 20 :**

**20.3 - L’Assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents. Si ce quorum n’est pas atteint, l’Assemblée générale est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour ;**

a) la convocation est adressée aux membres de l’Assemblée quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

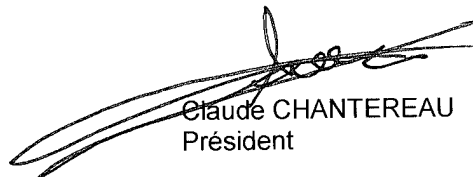
b) l’Assemblée générale statue alors sans condition de quorum.

**Les statuts peuvent être modifiés par la majorité absolue des voix exprimées lors du vote des clubs présents.**

~~20.4 – Les statuts ne peuvent être modifiés qu’à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.~~



Jean-Christophe COMYN  
Secrétaire général



Claude CHANTEREAU  
Président

## Annexe 2 – thématiques et typologie des actions dans le cadre du dossier de la Région

Thématiques	Typologie
T01 promotion de l'éducation des jeunes par la pratique sportive et la diffusion de ses valeurs au profit des lycéens et des apprentis	Action mise en place par la ligue au profit des lycéens Action mise en place par un club au profit des lycéens Action mise en place par le sport associatif scolaire
T02 prévention et signalement de l'enfance en danger et des violences faites aux enfants	Mise en place de formations au profit des éducateurs Autres actions
T03 promotion de la laïcité, prévention et signalement du communautarisme et des risques de radicalisation	Promotion de la laïcité Prévention et signalement du communautarisme Prévention et signalement de la radicalisation
T04 développement de la pratique sportive pour tous, notamment pour les personnes en situation de handicap.	public éloigné socialement de la pratique sportive public éloigné géographiquement de la pratique sportive public en situation de handicap activité sport partagé jeunes de moins de 12 ans femmes et mixité
T05 création et valorisation du partenariat avec les CREPS	formation stage réunion Partenariat avec pôles
T06 valorisation du partenariat avec la Région	acquisition d'équipement sportif avec logotype Région
T07 développement du réseau fédéral	actions favorisant la création et le développement des clubs déclinaison du parcours de performance fédéral avec l'appui d'un pôle
T08 recherche de la performance et du Haut niveau	déclinaison du parcours de performance fédéral hors pôle
T09 rayonnement international de la Région	animation fédérale à l'occasion d'une manifestation nationale ou internationale échanges internationaux entre dirigeants stages et échanges internationaux entre SHN et entraîneurs
T10 sport vecteur de santé	nutrition prévention maladie, chute, surpoids, stress réinsertion après maladie/accident lutte contre le dopage autres
T11 professionnalisation des ligues et comités sportifs	accueil de stagiaire/apprenti formation d'encadrants aide à la création du premier emploi soutien juridique
T12 étude pour la mise en place d'un schéma de cohérence des équipements	phase état des lieux/stratégie phase finalisation/communication
T13 investissements pour la pratique sportive	matériel spécifique à la discipline matériel audio, vidéo, visio, informatique matériel de sécurité autres